

Résumé

L'égalité des genres, ainsi que l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le monde et leur pleine jouissance des droits humains constituent des objectifs universels à part entière. Ils ont été précisés par l'Objectif de développement durable (ODD) 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le programme d'action de Beijing. Ces principes jouent aussi un rôle crucial à l'appui de l'engagement de ne laisser personne de côté, de la croissance économique et du développement durable.

La publication *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles – Orientations pour les partenaires au développement*, constitue un guide pratique pour les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et les autres partenaires au développement qui s'efforcent de promouvoir l'égalité des genres. Ces orientations ont été élaborées autour du cycle programmatique – et au-delà : du cadre d'action à l'apprentissage et l'évaluation, en passant par l'analyse, la conception et la mise en œuvre. Elles présentent également les moyens d'augmenter le financement à l'appui de l'égalité des genres, incluant l'aide publique au développement (APD) mais sans s'y limiter, ainsi que les défis qui se posent s'agissant d'établir les systèmes organisationnels internes requis pour agir en faveur de l'égalité des genres dans tous les efforts de développement et d'aide humanitaire.

Les cadres d'action et l'engagement à haut niveau constituent la base de toute initiative à l'appui de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles

L'engagement à haut niveau et un cadre d'action solide, qui reconnaît l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, sont les pierres angulaires d'une coopération au développement efficace.

Dans la droite ligne de l'engagement mondial de ne laisser personne de côté, les membres du CAD mettent l'accent sur les inégalités intersectionnelles de genre. Par ailleurs, nombre de membres du CAD reconnaissent la nécessité de rechercher des changements porteurs de transformations. Ces Orientations présentent des approches conçues pour aider les partenaires au développement à remédier à des relations de pouvoir inégales et à s'attaquer aux structures et normes préjudiciables qui les sous-tendent, notamment en travaillant plus étroitement avec les organisations locales de défense des droits des femmes, pour opérer des changements porteurs de transformations à l'appui de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Tout soutien en faveur de l'égalité des genres commence dès la phase de planification et de conception des programmes de développement

Une programmation bien conçue, fondée sur des analyses, ainsi que sur des politiques et des stratégies claires, est le point de départ d'une coopération pour le développement visant à parvenir à l'égalité des genres. Il est fondamental d'analyser le contexte et la situation en matière d'égalité des genres afin d'obtenir des résultats durables. Des outils tels qu'une théorie du changement ou des cadres de continuité en matière d'égalité des genres aident à mieux cerner la complexité des efforts requis pour progresser. Ils contribuent aussi à comprendre comment la prise en compte, ou non, des normes qui régissent les rapports sociaux entre les genres aura un impact sur les résultats d'un programme. Les données et indicateurs sont essentiels à une bonne compréhension des différents besoins, priorités, opportunités et obstacles auxquels les individus font face.

L'accélération des progrès vers l'égalité des genres nécessite des partenariats inclusifs et la combinaison d'actions axées sur le genre à travers l'intégration systématique (mainstreaming)

La mise en œuvre des programmes implique un suivi et des ajustements sont requis en fonction du contexte et des évolutions politiques, de même que des ressources suffisantes en termes de personnel et de données, pour évaluer les avancées obtenues et prodiguer des conseils lorsque les initiatives s'écartent de leurs objectifs. Les membres du CAD reconnaissent la nécessité d'adopter une double approche consistant à mettre en œuvre des programmes spécifiques à l'appui de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles et, en parallèle, à intégrer de façon systématique la problématique de genre au niveau des politiques et de la programmation dans tous les secteurs. Cette intégration systématique doit être envisagée avec deux paramètres inhérents : l'inclusion d'un dialogue politique sur les mesures à prendre, et une attention particulière accordée au cadre institutionnel interne et aux politiques en matière de ressources humaines.

Les partenariats sont essentiels à la mise en œuvre des programmes. Il est recommandé d'étudier les forces et les faiblesses de chaque partenaire au développement à l'aune du contexte correspondant. Les membres du CAD devraient s'efforcer de soutenir aussi les organisations et mouvements locaux de défense des droits des femmes dans les pays partenaires.

Les ressources financières devraient provenir à la fois de l'APD et d'autres types d'apports

L'APD bilatérale fournie par les membres du CAD à l'appui de l'égalité des genres est en hausse, aussi bien en termes de pourcentage que de volume. Cette augmentation tient pour l'essentiel au fait que l'égalité des genres figure aujourd'hui parmi les objectifs de l'aide, sans toutefois en être l'objectif principal. Même si cette évolution est positive, des aides spécifiques et intégrées sont nécessaires. L'APD est mesurée à l'aide du marqueur Égalité des genres du CAD, faisant partie du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Il est essentiel d'appliquer ce marqueur de façon judicieuse afin d'obtenir des données de qualité et exploitables.

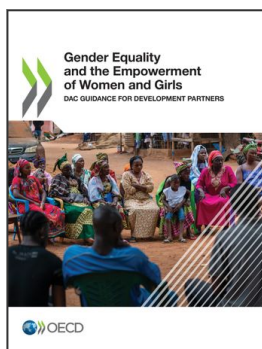
Les investissements privés placés dans une optique de genre, le financement mixte et d'autres types de flux financiers peuvent compléter l'APD à l'appui de l'égalité des genres. Les membres du CAD ont la possibilité, entre autres, d'établir des partenariats financiers avec des acteurs privés, de proposer aux acteurs financiers des orientations et des dispositifs financiers pour les inciter à œuvrer en faveur de l'égalité des genres, et de fournir un appui technique aux acteurs dans les pays partenaires.

Nécessaires à l'apprentissage, le suivi et l'évaluation des résultats peuvent aider à créer un élan en faveur de l'égalité des genres

La compilation d'un important corpus de données probantes sur les résultats obtenus en matière d'égalité des genres peut nourrir une volonté politique de se concentrer sur cette problématique et d'accroître les investissements en sa faveur. Les membres du CAD devraient envisager d'ajuster les cadres de mesure de la performance et autres outils d'évaluation des résultats en matière d'égalité des genres pour tenir compte du rythme et de la complexité de l'évolution de la situation autour de cette problématique. Ils doivent ainsi, par exemple, encourager les partenaires à établir des rapports sur les résultats inattendus, aussi bien négatifs que positifs, sans jugement hâtif quant à la qualité des programmes. Les considérations éthiques doivent prévaloir lors de l'évaluation des initiatives à l'appui de l'égalité des genres.

Les partenaires au développement doivent refléter les engagements en faveur de l'égalité des genres dans leur cadre institutionnel et leurs politiques en matière de ressources humaines

La question de l'égalité des genres doit être envisagée et traitée de façon globale, en ce qu'elle rayonne sur l'ensemble du cadre institutionnel des partenaires au développement. Il est essentiel d'établir une ligne claire au regard de la culture interne et des valeurs organisationnelles au quotidien pour que ces valeurs puissent être transposées dans les initiatives en matière de développement. Les membres du CAD doivent mettre en place des institutions et des ressources humaines qui permettent à tous les professionnels d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres, en s'appuyant sur des mesures incitatives et des mécanismes de redevabilité. Il convient de prévoir un nombre suffisant de conseillers en matière d'égalité des genres, ainsi que des employés non spécialisés mais dotés des connaissances nécessaires et déterminés à lutter contre les inégalités de genre dans leurs domaines de responsabilité.



Extrait de :

Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls

DAC Guidance for Development Partners

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/0bddfa8f-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Résumé », dans *Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls : DAC Guidance for Development Partners*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1bc4c2e4-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.